

DOSSIER DE PRESSE DU 17 FÉVRIER 2022

INAUGURATION DU PREMIER ESPACE TEMPORAIRE D'INSERTION DE LA MÉTROPOLE



© A. Sibelaït - Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole propose une nouvelle réponse pour l'insertion des populations roumaines ou bulgares d'origine rom : la création d'Espaces temporaires d'insertion (ETI). Alliant hébergement temporaire et parcours d'insertion, ce type de dispositif constitue une solution transitoire vers du logement pérenne. Ce premier ETI situé à Bègles, accueille une dizaine de ménages. D'autres projets du même type suivront à Mérignac, Bordeaux ou encore Floirac. Avec 1 600 personnes vivant en squats ou dans des campements dans l'agglomération, la question du mal-logement et de la vulnérabilité sociale est au cœur de l'action métropolitaine.

110 squats
représentant
1 600 personnes,
dont près de 500
enfants dans toute
la métropole

Bordeaux Métropole a clairement affirmé sa volonté de proposer des solutions pour l'habitat spécifique des personnes en situation de détresse sociale. Concernant les populations bulgares et roumaines, d'origine rom, qui constituent les deux tiers des personnes vivant en squat sur le territoire métropolitain, **la création d'Espaces temporaires d'insertion (ETI) s'avère une solution pertinente.**

Un Espace temporaire d'insertion est un site constitué de mobil-homes permettant d'accueillir des ménages en sortie de squat, sur une période limitée dans le temps en bénéficiant d'un accompagnement social adapté. Durant 18 mois maximum (6 mois renouvelables 2 fois), les bénéficiaires sont accompagnés dans le cadre d'un parcours d'insertion. **Les conditions d'accès aux ETI sont liées à la volonté et à la capacité d'insertion des publics** (souhait de rester en France, droit de séjour, scolarisation des enfants, ressources). L'accès à un mobil-home donne lieu au paiement d'une redevance par les ménages équivalente à 15% de leurs ressources, et fait l'objet d'un contrat d'engagement réciproque entre l'association gestionnaire et le bénéficiaire.

© A. Sibellait - Bordeaux Métropole



Après avoir suivi de près les expérimentations menées à Nantes, Strasbourg ou Toulouse, Bordeaux Métropole a opté pour une procédure souple en s'appuyant sur les opportunités foncières disponibles de manière temporaire. **Ainsi, les ETI ne sont pas destinés à durer dans le temps.** Lorsqu'un programme touche à sa fin et que les familles ont été dirigées vers du logement pérenne, le site ferme ses portes. Le plan prévu par la Métropole s'étale sur 4 ans. Objectif : produire 2 ou 3 ETI par an et y accueillir au total 200 personnes.

**2/3 des occupants
de squats
sont Bulgares ou Roumains**

**22 personnes
dont 4 enfants
occupent l'ETI de Bègles**

**21 000€ c'est le coût
moyen par ménage
et par an
pour la gestion locative
et l'accompagnement social**

ETI de Bègles : résorber le squat in situ

L'ETI de Bègles est situé à l'angle de la rue de la Moulinatte et du quai du Président Wilson, sur un terrain métropolitain de 3 233 m² au sein duquel un squat était implanté depuis plusieurs années. Avant d'y décider l'installation d'un ETI, Bordeaux Métropole est intervenue auprès de ces populations fragiles pour installer une sécurisation électrique ainsi qu'un point d'eau.

Le projet d'ETI vise à résorber le squat in situ. Une fois que les familles auront intégré les mobil-homes, les hangars squattés seront démolis. Sept mobil-homes (T4), sept box de stockage ainsi qu'un bureau pour le gestionnaire du site sont prévus. Les dix ménages (dont quatre enfants) présents sur les lieux pourront y prendre place. Chaque mobil-home dispose d'une terrasse de 15 m² couverte, d'un salon séjour, d'une cuisine équipée, d'un espace couchage de 3 chambres, d'un box de stockage et d'une place de parking.

Le Diaconat de Bordeaux gèrera le site au quotidien. Lauréat du marché public lancé par Bordeaux Métropole, sa mission comprend un volet technique (installation et maintenance des mobil-homes) et un volet social (gestion locative et accompagnement social).

Outre la fourniture et l'installation des mobil-homes équipés, le Diaconat a pour missions de gérer la maintenance des installations, la sécurité, la propreté et de garantir la tranquillité vis-à-vis des riverains. **Sur le plan social, le Diaconat assure la gestion locative et l'accompagnement social des ménages**, en préparant leur sortie vers le logement durable. Pour réaliser ces objectifs, une équipe dédiée est mobilisée. Un gestionnaire du site est présent sur place quotidiennement. Deux travailleurs sociaux interviennent de façon régulière ; une équipe technique peut également être sur place dans des délais brefs ainsi qu'une équipe de gardiennage de nuit tournant sur plusieurs sites du Diaconat. De plus, les sites sont dotés d'un équipement de vidéosurveillance.

Bègles est la première ville de la métropole bordelaise à s'être portée volontaire pour accueillir un ETI. **Bordeaux Métropole travaille sur d'autres projets du même type avec l'ouverture à Mérignac d'un ETI au printemps 2022, et à Floirac et Bordeaux fin 2022.** À Mérignac, le projet prévoit l'installation de 5 bungalows T4 et 5 chambres aménagées dans une maison.



Résorption des squats : une stratégie partenariale

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie territoriale de résorption des squats. Portée par l'État, cette politique de résorption, relancée en 2018 par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), s'applique à éviter les expulsions sèches qui reportent le problème du squat et à solliciter les collectivités locales pour étendre l'offre d'hébergement. Il s'agit d'une politique partenariale, associant Bordeaux Métropole, les principales villes concernées (Bordeaux, Bègles et Mérignac) et le Conseil Départemental de la Gironde, dans une approche visant l'insertion durable des populations en squats d'origine rom ou d'Europe de l'Est.

Elle se décline au niveau local par la mise en place d'une plateforme, outil numérique de recensement et d'information sur les occupations illégales. Le budget annuel de la plateforme est estimé à 200 000€, 60% financé par l'État et 20% respectivement par Bordeaux Métropole et le Conseil Départemental de la Gironde.

Ce dispositif participe à l'effort collectif pour résorber les squats, mais n'est pas la solution unique. En plus des ETI, elle met à disposition son patrimoine ou celui des villes pour héberger des familles issues de squats. La Métropole réalise les travaux de sécurisation du logement et finance une partie de l'accompagnement social.

Le COS foyer Quancard est l'opérateur de cette politique. Il est chargé du recensement des squats, des diagnostics sociaux et de l'orientation des ménages vers des offres d'hébergement ou de logement.

Budget de l'ETI de Bègles

Installation et maintenance des bungalows	625 201 €
Gestion locative et accompagnement social	279 067 € / an
Travaux préparatoires sur le terrain	150 000€
Travaux bâti (démolition du hangar)	100 000€
TOTAL	1 712 402
Redevance prévisionnelle des ménages	Chaque ménage paie une redevance pour occuper un mobil-home calculée en fonction de ses ressources (15% des ressources).

NB : Financements reçus de l'État : 100 000 € via la DIHAL et 230 000 € issus du Plan pauvreté.



Une trentaine de personnes vivent depuis cinq ans dans ce squat situé à Bègles. La mise en place d'un ETI permet de résorber le squat in situ.



La plupart des occupants du squat travaillent et les enfants sont scolarisés. Certains ont pu accéder au logement social directement en sortant du squat.



Les services sociaux du CCAS et de la MDS, les médiateurs du GIP Médiation ont suivi et soutenu ces familles dans leurs démarches d'accès aux droits.

